**PROCEDURE DEMANDE DE FIL 2024/2025**

**Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes permettant d’effectuer et de mettre place vos Formations d’Initiative Locale (FIL).**

**1 ère ETAPE, la demande de FIL**

1. Réunion de l’équipe pédagogique pour dégager des besoins en formation pour l’année 2024/2025.

Ces besoins peuvent concerner différents aspects de l’enseignement de l’EPS (la maîtrise de la langue française, les APSA et les domaines du socle, l’utilisation des moyens audio en EPS), mais cela peut aussi concerner le sport scolaire et les demandes de subventions.

1. Prise de contact avec votre chef d’établissement pour lui faire part de vos demandes.

C’est le chef d’établissement qui doit valider vos demandes, il est important qu’il ait connaissance des différents éléments liés à la mise en place de la FIL (objectifs, collègues concernés, durée, lieu, …).

1. Envoi par voie électronique du dossier d’ouverture de la FIL ou des FIL qui ont été validées à votre chef d’établissement en mettant en copie les membres de l’inspection chargés des FIL selon leur bassin (jeremy.puaux@ac-guyane.fr dans tous les cas, sebastien.lebon@ac-guyane.fr pour l’Est, cecile.chauffour@ac-guyane.fr pour Kourou, Fanny-Marie.Le-Coz@ac-guyane.fr pour l’Ouest)

Ce document « Demande d’ouverture de FIL » est un document administratif, que vous devez compléter (cf. exemple). Cette année, le document est le même que vous soyez en collège, lycée ou lycée pro. **Toutes les rubriques de la 1ère partie doivent être remplies.** Concernant les modalités d’organisation le lieu est l’établissement, si plusieurs établissements sont concernés le lieu sera déterminé ultérieurement en concertation avec les établissements concernés.

Concernant la durée il faut prévoir, en fonction des demandes **de** **4h à 12h maxi**. Pour ce qui est du nombre de demandes **2 à 3 nous semblent un maximum.**

 Les dates du stage seront à déterminer en coopération avec le formateur, on ne peut pas les lui imposer sachant qu’il a ses propres contraintes. Dans « précisions éventuelles » vous pourrez faire des propositions de périodes et de jours. Pour le formateur, vous pouvez faire des propositions, cependant celles-ci devront être validées par l’inspection. Si vous n’en avez pas, nous prendrons contact avec les formateurs susceptibles d’intervenir sur le thème choisi.

**La liste des bénéficiaires doit être complétée.** Tous les collègues de l’équipe peuvent ne pas être concernés par la formation, cependant si cette formation ne concerne que votre établissement un nombre minimum de stagiaires est requis (4 à 5). En revanche, si elle concerne plusieurs établissements et que le nombre de collègues intéressés d’un même établissement est réduit, nous pourront les intégrer dans une formation commune avec d’autres établissements.

1. Envoi du dossier demande de FIL par le CE à l’inspection

**A réception de votre dossier il est attendu que votre chef d’établissement retourne votre demande ou vos demandes à l’inspection et selon les bassins** (jeremy.puaux@ac-guyane.fr dans tous les cas, sebastien.lebon@ac-guyane.fr pour l’Est, cecile.chauffour@ac-guyane.fr pour Kourou, Fanny-Marie.Le-Coz@ac-guyane.fr pour l’Ouest). **Ceci vaudra pour nous sa validation de votre dossier FIL**.

Tant que nous n’avons reçu ce courrier, la FIL ne pourra pas se mettre en place (c’est à vous de suivre l’évolution de votre demande), une fois celui-ci réceptionné, l’inspection validera ou non votre demande et vous en tiendra informé.

Vous pourrez déposer vos demandes de FIL tout au long de l’année cependant nous vous conseillons de faire vos demandes rapidement, notamment si vous en avez plusieurs. Cela nous permettra de les répartir équitablement sur l’année.

**2ème ETAPE, la demande de FIL**

A partir du moment où la FIL est validée et que nous avons trouvé un formateur, vous serez mis en contact avec ce dernier pour définir ensemble les attendus et les modalités d’organisation du stage.

Les échanges se feront à partir du document « FIL Préparation ». Ce document est à compléter dans un 1er temps par l’équipe, avec des propositions éventuelles de dates, de jours et d’horaires.

Le formateur finalisera le document et vous demandera si besoin des précisions et définira ses attentes en termes matériel ou installations.

Une fois que le document sera complet, il faudra nous le renvoyer. Le délai d’ouverture de la formation sera de 3 semaines minimum à partir de la réception de celui-ci.